ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

femmes enceintes

Question écrite n° 3325

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le tabagisme passif des femmes enceintes. En effet, on estime que 37 % des femmes sont fumeuses avant le début de leur grossesse et que 19,5 % des femmes enceintes continuent de fumer pendant tout ou partie de celle-ci. Cependant, le phénomène du tabagisme passif chez les femmes enceintes est mal quantifié. Pourtant, le tabagisme maternel pendant la grossesse augmente le risque de survenue d'accidents comme par exemple les hématomes rétroplacentaires, le retard de croissance intra-utérin, la prématurité, la mort subite du nourrisson ou encore la consommation globale de soins plus importante dans la petite enfance. Ces risques impliquent de prendre en compte le tabagisme actif de la femme mais également son tabagisme passif lié à celui de son compagnon ou de son milieu professionnel, avant, pendant et après la grossesse. Les spécialistes ont proposé qu'un entretien prénatal avec un professionnel de santé, par exemple une sage-femme, soit généralisé au premier trimestre de la grossesse. Cet entretien devra porter sur l'environnement quotidien de la femme enceinte, insister sur tous les facteurs de risque pendant la grossesse, en particulier sur les conduites addictives et les difficultés qu'elles entraînent pendant la grossesse, et proposer une solution concrète d'aide à l'arrêt du tabac, adaptée à chaque cas. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette proposition, d'une part, et dans quel délai il compte la mettre en place, d'autre part.

Texte de la réponse

Les dernières données du baromètre santé 2005 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) montrent une forte diminution de la consommation de tabac, en particulier pour les femmes (29,8 % en 2000 à 26,5 % en 2005). Chez les femmes de 25 à 35 ans, cette baisse de prévalence est nettement plus élevée pour celles qui sont enceintes. Ainsi, la proportion de femmes de cet âge qui fument a chuté plus fortement chez celles qui sont enceintes (presque 35,7 % dans cette période, contre 12,5 % pour les autres). Néanmoins, encore 19,7 % de femmes enceintes âgées de 17 à 41 ans fument. Compte tenu de la toxicité du tabac pour l'enfant à naître, une conférence de consensus sur « grossesse et tabac » a eu lieu en octobre 2004 avec le soutien du ministère chargé de la santé, afin d'aider les professionnels à prendre en charge et sevrer les femmes enceintes fumeuses. Les thérapies cognitivo-comportementales sont à privilégier en première intention chez les femmes enceintes même s'il est possible d'utiliser les substituts nicotiniques pendant la grossesse. De plus, le contenu de l'entretien facultatif mais qui doit être proposé à toute femme enceinte « préparation à la naissance et à la parentalité » (4e mois de grossesse) a été élaboré par la Haute Autorité de santé afin d'améliorer la recherche et la prévention des facteurs de risque, notamment toxiques (tabagisme actif ou passif) pour le foetus, chez les femmes enceintes. Cet entretien est maintenant réalisé par les professionnels de la grossesse, notamment les sages-femmes, auprès de toutes les femmes enceintes qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3325
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5260
Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10256